

A.W-B.B.

Province de Namur

Groupe Parlementaire.

PV N°7 – 2009/2010 Réunion du 16 février 2010

Présents : MM Trausch G., Servais. C., Kivits C., Regnier M.

Excusés : Mme Porphyre Cl., MM. Aigret P., Herquin P.,

Invités présents : MM Nivarlet J., Ringlet J., Henquet G.

Invitée excusée : Mme Sonveaux D.,

Mr Trausch souhaite la bienvenue et invite l'assemblée à suivre les points de l'ordre du jour transmis auparavant.

I. Approbation des PV N°5 (Réunion des 3 Comités) et N°6 de la réunion du Groupe du 07/01/2010

Les PV sont approuvés à l'unanimité.

II. Correspondance.

- M Delaby J., (BC.Cerfontaine) : à propos d'un « retour » à la mixité au niveau des équipes pupilles : difficile dans le contexte de l'évolution du basket masculin et féminin pour des joueurs de 14 ans.
- Mr Themans M., (BC.New Profondeville):à propos de la mise en place, au niveau régional, de compétitions dans la catégorie des pupilles : difficile vu, notamment et actuellement, l'inadéquation entre le nombre d'arbitres et de rencontres à arbitrer au niveau régional.

III. Analyse et commentaires à propos des différents PV de la FRBB et AWBB

M.Regnier : PV N°8 du CdA point 6.1 : souligne l'importance de la mise en place d'un document commun à toutes les provinces dans le cadre de l'homologation des terrains (liée à la mise en place des nouveaux tracés) tant au niveau régional que provincial. Il constate, par ailleurs, que les CP n'ont pas reçu les documents « nouveaux tracés » transmis aux clubs.

Ch.Servais : Regrette la différence de point de vue entre celui du Département Arbitrage et du CdA à propos de l'indemnité d'arbitrage (niveau 1) qui devrait passer de 12 à 8€et s'interroge sur la question de savoir si l'effectif arbitrage est bien adapté pour assurer l'arbitrage lors de la mise en place en juillet 2010 d'une R1 et 2R2-MM

G.Trausch : PV N°8 du CdA point 6.1 : présage de la difficulté pour les clubs, villes, communes et propriétaires privés d'assurer la mise en place des nouveaux tracés au plus tard le 01/07/2012. La charge financière pourrait-elle faire l'objet de subsidiation auprès d'Infrasports et de la Cocof ?

IV. Assemblée Générale du (27) 20 mars 2010

- Le Groupe analyse le document (v7 de 33 pages) qui regroupe les propositions de modifications au R.O.I. émanant du CdA et des provinces. La version définitive établie, après la réunion de la Commission Législative de ce 24/02 et publiée avec l'ordre du jour de cette A.G., sera revisitée lors de la prochaine réunion.

V. Divers

.- Evocation de l'application du PJ48, dans le cadre de la démission d'office d'un parlementaire par le Groupe Parlementaires du hainaut.

Mr Trausch remercie les membres et fixe la prochaine réunion au **jeudi 4 mars 2010** à 19h30 à la taverne « Le 500 » à Jambes. Questions et remarques sont toujours les bienvenues.

Trausch Gérard,
Secrétaire ff.